

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2988)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 144

présenté par
Mme Huillier

ARTICLE 46

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« mesure législative »

les mots :

« loi ou d'ordonnance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.